

Aide pour la déclaration d'impôt

Le LCGB propose à ses membres une aide gratuite pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous souhaitez obtenir cette aide, vous pouvez fixer un rendez-vous par téléphone au +352 / 49 94 24-1 ou remettre personnellement la 1^{ère} (données personnelles), la 2^e (enfants) et la 3^e (état civil) page de votre déclaration d'impôts avec les pièces sous-mentionnées auprès d'un de nos Info-Centers.

Documents à remettre à l'INFO-CENTER :

- Informations générales** : Date de déménagement, résidence actuelle, situation familiale
 - Certificat de rémunération annuel (salaire et/ou pension)**
ainsi que tout autre revenu du ménage, même étranger (également celui du conjoint)
 - Intérêts débiteurs**
Prêt hypothécaire (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition)
Prêt personnel / à la consommation (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition)
 - Assurances**
Sont concernées les assurances se rapportant à la personne uniquement : assurance-vie, invalidité, décès, assurance solde restant dû, assurance maladie, hospitalisation, RC voiture, RC familiale, mutuelle (même étrangère), CMCM... (donc pas les assurances pour dégâts matériels)
Assurance étrangère : pas de contrat, des factures sur l'année concernée ou certificat de la compagnie d'assurance
Assurance luxembourgeoise : Certificat de la compagnie d'assurance
 - Assurance prévoyance vieillesse** (Uniquement assurances visées à l'article 111 bis L.I.R.)
 - Epargne logement** (Extrait du compte d'épargne logement sur toute l'année concernée)
 - Dons** (Certificats des dons effectués en faveur des ONG. Minimum 120 € auprès d'un ou plusieurs organismes)
 - Charges extraordinaires**
Frais de garde d'enfants ; Frais des aides ménagères ; Frais de pharmacie, de maladie ou autres charges (avec liste du total) ; Preuve des rentes alimentaires payées pour les enfants, qui ne vivent pas dans le ménage et/ou pour l'ex-conjoint ; Salarié handicapé avec degré d'invalidité (certificat médical - %)
- Facultatif :**
- Déclaration de partenariat** lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1^{ère} fois
 - Une copie du décompte annuel ou de la déclaration d'impôts de l'année précédente**
 - Revenus locatifs** : Contrat de bail et des 3 derniers extraits du loyer perçu ; Acte d'achat de l'immeuble / de succession ; Intérêts débiteurs ; Assurances ; Frais de gérance ; Factures de rénovation et de réparation et tous les autres frais en relation avec l'immeuble loué